Agents non-titulaires

Commission Consultative Paritaire des personnels contractuels

Elections 2014

La CGT vous représente dans la CCP mais continue de penser que cette représentation devrait être assurée par des titulaires, moins soumis au chantage de l'emploi, et plus à même d'assurer cette mission sur le long terme. La CGT revendique que la Commission Administrative Paritaire (CAP) des titulaires soit l'instance de recours pour tous, titulaires comme non titulaires. La CCP est une commission paritaire (5 représentants de l'administration et 5 représentants du personnel) qui traite de la situation des non-titulaires. Elle est censée se réunir en session ordinaire au moins une fois par an. En dehors de ces sessions, elle peut être convoquée soit par l'administration (réunion en formation disciplinaire, où la commission doit proposer une sanction à l'encontre de l'agent), soit par l'agent non-titulaire lui-même, par l'intermédiaire d'un représentant syndical non-titulaire, pour statuer sur sa propre situation (souffrance au travail…) ; dans ce cas, la commission statue et rend un avis instruit sur la situation.
Dans tous les cas, la CCP n'est que consultative, et c'est à la direction générale qu'appartient toujours la décision finale.

Il est indispensable de défendre les agents en amont et lors des réunions de la CCP

La CGT est le seul syndicat à avoir été présent à toutes les CCP !

La CGT vous rend compte de son mandat :

- Lors des réunions « ordinaires » annuelles de la CCP, les représentants CGT ont manifesté leur volonté de ne pas voir la CCP seulement comme le lieu où sont entérinées les décisions de la DG. Vigilance et réactivité ont dû être de mise face à l'argument classique de la fatalité (« c'est la crise », « ça dépend du ministère »…) trop souvent avancé par la DG pour se défausser de ses responsabilités.
- La révision des statuts de la CCP a abouti à distinguer les précaires chercheurs des autres précaires en créant 2 collèges de représentants différents. La CGT a dénoncé cette logique de division des travailleurs et de hiérarchisation, en plus des difficultés pratiques qu'elle induit pour désigner des représentants.
- La mise en place d'une charte d'accueil des non-titulaires a été discutée en CCP. Au-delà du caractère dérisoire d'une charte de bons principes face aux problèmes de la précarité, la CGT a souligné la nécessité de mieux préciser les droits des contractuels, et de les traduire dans des notes de service pour que ces principes se transforment en droits effectifs (ex. : même droit à la formation) permanente que les titulaires).
- La CGT n'a jamais cessé d'exiger la reconnaissance de certains droits fondamentaux pour les non-titulaires : alignement des salaires et des primes sur ceux des titulaires, droit à la prime de précarité, évolution de carrière, accès à la formation, mobilité, etc. Ces avancées dépendent directement des prérogatives de la DG et sont financièrement réalisables : elles pourraient être mises en place très simplement et rapidement par la DG si elle en avait la volonté politique.
- La CGT a dénoncé la farce de la loi Sauvadet, censée « résorber la précarité dans la Fonction Publique », et qui n'a en fait conduit qu'à l'ouverture d'un nombre dérisoire de postes, 40 sur 4 ans, puisés sur le contingent des recrutements externes… Et encore, sur les 10 postes ouverts en 2013, seuls 6 ont été pourvus, ayant été fléchés sur des « priorités scientifiques » et non sur des non-titulaires éligibles au dispositif.
- A l'INRA, le bilan social 2012 fait état de 1 943 ETP salariés non-titulaires pour 8 191 ETP titulaires : faute de postes, 19% du temps de travail annuel de l'institut est donc actuellement réalisé par des non-titulaires. La CGT continue de revendiquer un véritable plan de titularisation mais aussi de recrutements de titulaires, pour revenir à une logique d'« un fonctionnaire titulaire pour un emploi permanent ».
- Les représentants CGT se sont battus et continuent à se battre pour défendre les collègues précaires dans les procédures disciplinaires, pour que le licenciement soit évité. Ces situations sont malheureusement de plus en plus fréquentes, symptôme d'une recherche publique sur projets de plus en plus soumise à une logique stérile de « résultats » immédiats et à un déficit chronique de moyens. Les propositions émises lors de la dernière CCP ont hélas été bafouées par la DG, qui est passée outre son avis, alors même que les représentants de l'administration eux-mêmes avaient dû s'abstenir face à une situation où, la doctorante incriminée étant clairement en position de souffrance au travail, le licenciement était illégitime et devenait intolérable.

Augmentation de l'emploi non-titulaire, des conflits, des licenciements, des cas de souffrance au travail.... Ces dérives proviennent d'une recherche publique soumise à des contraintes toujours plus grandes, et des conditions toujours plus dégradées : manque de financements, courses aux projets, concurrence entre labos et entre personnels.
C'est en s'attaquant à la racine politique de ces problèmes que l'on pourra résoudre définitivement les difficultés collectives et individuelles des précaires et, au-delà, de l'ensemble du personnel de l'institut !

Non-titulaires mais salariés à part entière de la recherche,

Faites entendre votre voix, VOTEZ POUR LA CGT-INRA !

La précarité n'est pas un métier !

La CGT revendique :

Un emploi permanent = un titulaire !

- La mise en place d'**un véritable plan de titularisation sans concours pour tous les agents non-titulaires employés sur fonction permanente** dans les corps de fonctionnaires correspondant à leur emploi, qu'ils aient été recrutés « sur poste » ou sur « ressources propres ». Pour cela, l'établissement par la DG d'un recensement systématique de tous les non-titulaires, de leur emploi actuel et de leur ancienneté réelle est indispensable.
- **L'ouverture de concours externes de titulaires en nombre suffisant** pour éviter de créer un nouveau volant de précaires permanents !
- Pour permettre cela, la CGT exige la **réaffectation intégrale du crédit d'impôt recherche (CIR) à la recherche publique.**
- La CGT exige aussi **l'arrêt des restructurations sans fin** qui par regroupement, fusion, mutualisation, ne visent qu'à supprimer de l'emploi statutaire et génèrent toujours plus de précarité.

Loi Sauvadet : arnaque à la résorption de la précarité !

- La CGT revendique le **retrait de la circulaire INRA de Juillet 2011**.
- L'ouverture de **recrutements spécifiques en catégorie « A + » pour les chercheurs contractuels** (IR - CR), exclus de fait du dispositif actuel.
- Les **postes dédiés aux recrutements spécifiques** de ce dispositif doivent être pris **sur des postes créés**, et non puisés sur le contingent de recrutements externes et internes.
- Ces postes doivent être **ciblés sur l'ensemble des non-titulaires éligibles au dispositif, et non fléchés** sur des « priorités scientifiques » choisies par la DG.

Déroulement de carrière et salaires

- La CGT revendique l'**alignement des salaires sur ceux des titulaires**, primes et indemnités incluses le cas échéant (indemnité de résidence, supplément familial de traitement, prime de technicité, etc.), **et la progression au même rythme** selon l'évolution de la valeur du point d'indice et des grilles.
- **La reconstitution de carrière au recrutement** afin de déterminer le niveau de salaire selon une grille commune et lisible, comme c'est le cas pour les titulaires.
- **Le versement en fin de contrat, en sus du salaire, d'une indemnité de précarité** équivalente à celle existante dans le privé (10% du salaire brut total).
- **Un déroulement de carrière pour les non-titulaires de longue durée**, selon les mêmes durées, indices et échelons que les titulaires.
- **Après la fin du contrat, la prise en compte de la totalité de la durée du (des) contrat(s) précaire(s) lors du recrutement dans la Fonction Publique** et pour l'accès aux concours internes de recrutement et de promotion sur place, **mais aussi la reconnaissance et la sauvegarde des droits des non-titulaires sur les publications et les travaux auxquels ils ont participé**.

Doctorants

- La CGT revendique l'**augmentation de la rémunération des doctorants** (2 000 € net) et son égalité pour tous.
- La **généralisation du recrutement sur statut d'Attaché Scientifique Contractuel (ASC)**, nettement plus avantageux que les actuels contrats jeunes scientifiques (CJS) pour effectuer la thèse.
- La requalification systématique du visa étudiant en visa scientifique pour permettre aux doctorants étrangers une ouverture de droits en matière de chômage.
- L'accueil de post-doctorants étrangers sur un type de contrat public unique (égalité de financements).

Conditions de travail

- La CGT revendique la **suppression de la clause de mobilité « forcée »** du contrat de travail des non-titulaires sur CDD.
- **L'accès à la formation permanente dans les mêmes conditions que les titulaires**.
- **La CGT revendique une CCP qui soit une véritable instance de recours pour toutes les formes de pression rencontrées (quantité de travail, difficultés d'encadrement, harcèlement…).**

Gagnez ces revendications,

VOTEZ CGT !

Ensemble pour que la CCP ne soit pas la « machine à licencier les précaires » de la DG

Ensemble pour un vaste plan de titularisations